

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com  
 Prise en charge : pec@mupras.com  
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° M21- 0006313

12544

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 6717

Société : R.A.M

Actif  Pensionné(e)

Nom & Prénom : NOUR

Autre :

NOUREDDINE

Date de naissance : 10.06.1955

Adresse : RUE HASSAN II

CHG 1718 APP 5 NASSIM Bel La Résistance  
Tél. 0661 3359 23 Total des frais engagés : 4543,20 DHS

Cadre réservé au Médecin Dr. ALAMI Noureddine

CARDIOLOGUE

0 de la Grande Ceinture Hay Moham  
résidence Al Mouhidine Ibn Toumai  
Appt 1 Casablanca-Tél: 0522 66 16 1  
INP: 09100001

Cachet du médecin :

Date de consultation : 06.10.2022

Nom et prénom du malade : NOUR NOUREDDINE

Age : 67 ans

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : HTA

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 06.10.2022

Signature de l'adhérent(e) :

NOUR

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Ca
14/08/2022	Constitutif		300000	



## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 Pharmacie NABIM Bld. La Resistance Lot N° 100 Magasin 2 Mohammedia 20000 <small>01-22-23 23:30:00</small>	06/08/22	 273.20

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

NOUR Noureddine

ECG DE REPOS

(3.20)

AOU. 06 2022 09:18

ID = /  
AGE/SEXE = /  
TAILLE/PDS = cm / kg  
P.A. = 140/80 mmHg  
F.C. = 71/min(0.845s)  
PR = 0.174s  
QRS = 0.090s  
AXE = -3deg  
QT/QTc = 0.350s/0.380  
RV5 = 2.14mV  
SV1 = 0.69mV  
TRAITEMENT =

\*\*\*\*\*

ECG NORMAL

\*\*\*\*\*

MOYENNE

FILTRE:AC,DERIVAT

ECG D'EFFORT:OUI

10mm/mV 25mm/s

aVR

V1

V4

II

aVL

V2

V5

III

aVF

V3

V6

II

# Dr. Noureddine ALAMI

Spécialiste des maladies du cœur et des vaisseaux

Diplômé de la faculté de médecine de Montpellier

Diplômé d'Echodoppler cardiaque de Montpellier

Ancien attaché des hôpitaux de France

Ancien cardiologue de l'hôpital militaire de Laâyoune



# الدكتور نور الدين العلمي

اختصاصي في أمراض القلب والشرايين

خريج كلية الطب بمونبولي

مجاز من جامعة مونبولي بالتشخيص الآلي لأمراض القلب والشرايين

طبيب ملحق بمصلحة القلب بمستشفيات فرنسا سابقاً

رئيس قسم أمراض القلب بالمستشفى العسكري بالعوين سابقًا

شارع الحزام الكبير - الحي المحمدي

إقامة الموحدين ابن تومرت III شقة 1

(05) 22.66.16.16 الدار البيضاء الهاتف:

Bd.de la Grande Ceinture Hay Mohammadi

Résidence Al Mouahidine - Ibn Toumar III

Appt. 1 Casablanca - Tél. : (05) 22.66.16.16

CASABLANCA, LE .....

26.08.2022

136.60 x 2

NOUR Noureddine

ANALOR S

18

1 cpl + mohn x 03 may

T. 273.20

Dr. ALAMI Noureddine

CARDIOLOGUE

bd de la Grande Ceinture Hay Moham

Résidence Al Mouahidine - Ibn Toumar

Appt 1 Casablanca - Tél: 0522 66 16 1

INP: 091005744

UT.AV :

LOT N° :

SIN N° : FE42

P.P.V.

136.60

136.60